

**Association des Secrétaires Généraux des Parlements**

**COMMUNICATION**

**de**

**M. Alexis WINTONIAK**

**Secrétaire général adjoint du Parlement autrichien**

**sur**

**« La rénovation globale du Parlement autrichien :  
un bond du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle »**

**Session de Nusa Dua**

**Mars 2022**

## **Le parlement autrichien**

Le parlement Autrichien actuel est composé du Conseil national (*Nationalrat*) avec 183 député\*e\*s élu\*e\*s au suffrage direct et du Conseil fédéral (*Bundesrat*) comptant 61 membres délégués par les 9 diètes des länder fédéraux. Les deux chambres siègent dans l'enceinte du Parlement au centre de Vienne. Le bâtiment du Parlement autrichien a été construit dans les dernières années de la monarchie des Habsbourg de 1874 à 1883 et constitue un chef d'œuvre du célèbre architecte Theophil Hansen. Il était en permanence en service pendant plus de 130 ans. Si l'édifice a connu des travaux d'entretien et de réparation continus, il n'avait subi que peu d'interventions majeures, notamment la reconstruction suite à un bombardement en 1945 qui l'avait détruit en grande partie, puis des travaux d'agrandissement dans les années 1970 et la construction du nouveau centre pour les visiteurs au début des années 2000. En raison de fréquentes défaillances techniques, de l'écart croissant avec les normes juridiques et techniques actuelles, et d'un équipement insuffisant pour un fonctionnement parlementaire moderne, le bâtiment a fait l'objet d'une analyse minutieuse en 2010. Cette étude a donné une image complète de son état, de ses besoins de rénovation ainsi que de ses potentiels de développement, et la nécessité d'agir est clairement apparue.

## **De la base décisionnelle à la décision législative**

Dans un premier temps, aucun consensus politique n'ayant pu être trouvé sur la marche à suivre, l'Administration du Parlement a élaboré, en collaboration avec des consultants techniques et des experts, une base de décision complète couvrant l'ensemble du spectre des mesures urgentes incontournables, de la rénovation minimale à la rénovation complète, et jusqu'à la perspective d'une toute nouvelle construction. Chaque possibilité a été décrite d'un point de vue architectural, technique et financier, et les conséquences respectives pour le fonctionnement parlementaire ont été présentées. Après les élections de septembre 2013, un consensus a ensuite pu être trouvé entre tous les partis pour une rénovation générale du bâtiment du Parlement ainsi qu'une délocalisation complète des activités parlementaires pendant la durée des travaux. La loi sur la rénovation du bâtiment du Parlement a été adoptée à l'unanimité par les deux chambres durant l'été 2014. Cette loi a notamment fixé le budget (352,2 millions d'euros pour la rénovation et 51,4 millions d'euros pour l'hébergement provisoire et le déménagement), défini l'implication des groupes parlementaires et préparé la création d'une société de réalisation.

## **Autonomie de projet et implication des instances politiques**

Pour la phase de planification, les appels d'offres et l'attribution des marchés, les préparatifs de construction et la création d'un site intérimaire, cette société de réalisation a été créée en novembre 2015 en tant que coentreprise du Parlement autrichien et de la société immobilière fédérale (Federal Real Estate Agency) sous la forme d'une société de capitaux conformément au droit autrichien des entreprises. La direction et le conseil de surveillance devaient ainsi gérer le projet conformément aux dispositions de droit privé du droit autrichien des entreprises. Avec le début des travaux, la gestion opérationnelle des travaux a été entièrement transférée à la société immobilière fédérale en 2018 et l'Administration du Parlement se concentre depuis lors principalement sur les agendas du maître d'ouvrage et des utilisateurs. Dès le début, l'échelon politique est impliqué par le biais de deux comités : les présidents du Conseil national et les présidents des groupes parlementaires ainsi que la présidente de la Cour des comptes forment le « comité du maître d'ouvrage » qui contrôle le respect des coûts et des délais. Des représentants des groupes parlementaires, de l'Administration du Parlement et du personnel

forment le « comité consultatif des utilisateurs » qui se charge des directives pour la planification et du contrôle de la qualité. Jusqu'à présent, le comité des maîtres d'ouvrage s'est réuni 28 fois et le comité consultatif des utilisateurs a tenu 45 réunions.

### **Déménagement des activités parlementaires**

Il a également été décidé par consensus que l'ensemble des activités parlementaires serait transféré pendant la durée des travaux de rénovation. Pour ce faire, des locaux ont été adaptés dans le Palais impérial (*Hofburg*), à proximité immédiate du bâtiment du Parlement, et des bureaux provisoires ont été construits sur la place centrale entre le *Hofburg* et le Parlement. Le déménagement a eu lieu durant l'été 2017 et, depuis plus de quatre ans maintenant, les activités parlementaires se déroulent en dehors du bâtiment du Parlement et sont pleinement fonctionnelles. Néanmoins, la répartition des différentes unités organisationnelles sur 15 sites constitue un défi organisationnel et logistique.

### **Budget et calendrier**

Initialement, la phase de construction était estimée à trois ans et la fin des travaux était prévue pour 2020. Deux reports importants ont eu lieu : en 2016 et 2017, une série de procédures d'adjudication ont dû être répétées car, en raison du boom économique, les limites de coûts auraient été largement dépassées. Cela a entraîné des retards d'environ neuf mois. Une deuxième prolongation importante de la durée des travaux a suivi en 2020, notamment en raison des conséquences de la pandémie de Covid-19. En l'état actuel des choses, les travaux seront terminés en septembre 2022. En raison de ces prolongations de la durée des travaux – mais aussi de l'évolution des prix au cours des deux dernières années – une augmentation du budget a également été nécessaire. Lors de l'adoption de la loi sur la rénovation en 2014, il avait déjà été fait référence à une tolérance de coûts nécessaire de 20 pour cent. Celle-ci a maintenant été libérée par une nouvelle décision unanime du Conseil national en novembre 2020. Selon les prévisions de coûts actuelles, ce nouveau cadre devrait être respecté, un dépassement de 2 à 3 pour cent pouvant éventuellement survenir.

### **Communication et information**

Un concept de communication à long terme a été développé pour l'ensemble du projet. Celui-ci comprend la documentation régulière de l'avancement des travaux sur le site web du Parlement, des rendez-vous médiatiques fréquents, des contributions photo et vidéo dans les médias sociaux, des réunions d'information pour les parties prenantes, les collaborateurs et les voisins ainsi que des visites et des inspections sur place. Le bâtiment du Parlement n'étant pas seulement considéré comme un symbole architectural de Vienne, mais aussi comme un symbole de la démocratie et de la liberté du pays, le projet de rénovation a été accueilli favorablement par le public dès le début. Les quelques reportages critiques n'ont pas eu d'impact significatif sur l'opinion publique.

### **Mise en service**

En prévision de l'exploitation du bâtiment rénové, plus de 40 projets individuels ont été mis en place au sein de l'Administration du Parlement, qui doivent préparer le personnel à la mise en service du bâtiment. Cela comprend aussi bien la gestion technique de l'exploitation que les services proposés dans le domaine des médias et des relations publiques ainsi que les nouveaux programmes de formation politique et les nouvelles procédures de fonctionnement des séances. La réouverture du bâtiment et le début des réunions sont prévus pour le second semestre 2022.

### **Coopération internationale**

Avant de prendre la décision de principe de rénover le bâtiment du Parlement, les références de différents bâtiments parlementaires ont été collectées, à Berlin, Budapest, La Haye, Helsinki, Copenhague, Londres, Lisbonne et Stockholm. Ces données sur l'infrastructure de chaque bâtiment (surface, équipement, coûts d'investissement et d'exploitation, etc.) ont constitué une base supplémentaire pour la prise de décision. Depuis le début, le Parlement autrichien participe également activement à la coopération dans le cadre de l' « International Network of Parliamentary Properties ».

<https://sanierung.parlament.at>